

COMMUNE DE BEUCAIRE

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

- **préalable à la déclaration d'utilité publique du projet**
- **préalable à la cessibilité des terrains nécessaires à la réalisation du projet**

Projet : L'opération consiste en la réalisation d'une **extension de la zone industrielle Domitia existante** au sud de la commune de Beaucaire, et a pour objet d'accueillir des bureaux et locaux professionnels, activités et annexes sur une superficie d'environ 12,6 hectares.

Porteur de projet : Communauté de communes de Beaucaire Terre d'Argence

Tout renseignement sur le projet pourra être obtenu auprès du porteur de projet : M. Juan MARTINEZ Président de la Communauté de communes Terre d'Argence , 1 Avenue de la Croix Blanche 30300 BEUCAIRE (Tél : 04 66 59 54 54).

Situation du projet et périmètre de l'enquête : Commune de Beaucaire

Ce projet se situe à la confluence de la RD 90 (avenue Jean Monnet) et de la RD15 (chemin de Fourques) face à la zone industrielle de Tarascon située de l'autre côté du fleuve.

Dates d'enquête publique : Par **arrêté n°2015 217-0001 du 04/08/2015** du Préfet du Gard, l'enquête publique susvisée, valant enquête au titre des articles L123-1 et suivants du code de l'environnement, sera ouverte à la mairie de Beaucaire (commune siège) pendant 32 jours consécutifs, **du mardi 22 septembre 2015 au vendredi 23 octobre 2015 inclus.**

Consultation du dossier d'enquête et observations : Les pièces du dossier, ainsi qu'un registre d'enquête unique destiné à recevoir les observations du public, seront déposés durant cette période en mairie de Beaucaire : Hôtel de ville Place Georges Clémenceau, où ils pourront être consultés aux heures normales d'ouverture des bureaux au public, soit **du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 00.**

Les observations, propositions et contre-propositions du public seront consignées sur le registre d'enquête ouvert à cet effet, à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur. Les observations pourront être également adressées par écrit au commissaire enquêteur domicilié en mairie de Beaucaire à l'adresse suivante : Mairie de Beaucaire A l'attention du commissaire enquêteur Madame Ligia GUEZOU Hôtel de ville Place Georges Clémenceau BP 134 30302 Beaucaire. Celles-ci seront annexées au registre d'enquête.

Etude d'impact et avis de l'Autorité environnementale: Ce projet fait l'objet d'une étude d'impact et d'un avis de l'autorité environnementale annexés au dossier d'enquête déposé en Mairie de Beaucaire.

Permanences du commissaire enquêteur :

Madame **Ligia GUEZOU**, sociologue est désignée en qualité de **commissaire enquêteur** titulaire par le tribunal administratif de Nîmes et Madame Danièle DEL GROSSELIN, architecte DPLG, en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Le commissaire enquêteur siégera à la mairie de Beaucaire (Hôtel de ville Place Georges Clémenceau BP 134 30302 Beaucaire) et recevra personnellement les personnes intéressées :

- le mardi 22 septembre 2015 de 8H30 à 12H00 (jour de l'ouverture de l'enquête)
- le mercredi 07 octobre 2015 de 13H30 à 17H00
- le jeudi 15 octobre 2015 de 8H30 à 12H00
- le vendredi 23 octobre de 13H30 à 17H00 (jour de fermeture de l'enquête).
-

Publicité de l'avis d'enquête: Le présent avis sera affiché en mairie de Beaucaire. Il sera également affiché par les soins de la Communauté de communes de Beaucaire Terre d'Argence, responsable du projet, sur les lieux prévus pour la réalisation du projet.

Consultation du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur : le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant une durée d'un an, à compter de la clôture de l'enquête, en mairie de Beaucaire et en préfecture du Gard.

Les observations du public sont consultables et communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

Sous réserve des résultats de l'enquête, la déclaration d'utilité publique de l'opération et la cessibilité des terrains nécessaires à la réalisation du projet seront prononcées par arrêté du préfet du Gard.

Pour le Préfet, Par délégation,
Le Directeur des Collectivités
et du Développement Local



Gilles GUILLAUD